



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

JOB ETUDIANTS : QUELQUES TIPS



Les vacances de printemps et d'été arrivent ! Si tu as trouvé un job pour les vacances, ça tombe bien ! On t'a préparé un récap' d'informations nécessaires au bon déroulement de celui-ci ! Pas encore de job d'étudiant ? On t'a aussi prévu

quelques pistes pour t'aider !

Quelques conseils sur tes droits et devoirs quand tu travailles :

- L'employeur comme le travailleur ont des droits et des obligations. Si tu as une question, une hésitation, n'hésite pas à nous contacter.
- Lors de tes premiers contacts avec un employeur, vérifie bien toutes les conditions du contrat de travail avant de t'engager (type de contrat, salaire minimum, horaires, etc.).
- Lors de ton premier jour ou à la signature du contrat, ton employeur doit te remettre le règlement de travail de l'entreprise. De même qu'une fiche de paye à la fin de chaque mois de travail.
- Un poste de travail ne peut pas t'être refusé pour des raisons d'origine ou de sexe. Ces discriminations, si elles sont prouvées, sont sanctionnées par les lois belges.

Tu n'as pas encore de Job d'étudiants ? Pas de problèmes ! On t'a préparé quelques conseils !

Comment trouver un Job étudiant ?

- Envoie ton CV et ta lettre de motivation aux sociétés qui t'intéressent et susceptibles d'engager des étudiants.
- Consulte les sites spécialisés proposant des offres de job étudiant.
- Tape « job étudiant » sur Google et utilise les filtres.
- Inscris-toi dans les agences d'intérim.
- Sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, Twitter...) Protège tes comptes car un employeur a accès facilement à ton profil et tes données personnelles !
- Télécharge des applications job étudiant (Swop, Stepstone...)
- Parles-en à ton entourage (parents, amis, voisins...)

- Consulte les petites annonces, les quotidiens.
- Inscris-toi au « Service Job » d'Infor Jeunes.

Quand postuler ?

- La sélection des futurs jobistes débute dès janvier pour les vacances de détente, de printemps et d'été et à partir d'octobre, novembre pour les vacances d'automne et d'hiver.
- Pour obtenir un job pendant toute l'année scolaire, les week-ends ou en fin de journée, tu peux postuler à n'importe quel moment dans l'année !

Quels secteurs privilégier ?

- animateur de centres ou de plaines de vacances, de parcs d'attraction...
- Commerces : inventaires, réassortisseur, trieux, encodeur, caissier...
- Hôtels et restaurants : service salle, aide- cuisinier, plonge, catering, room service...
- Promogirls/promoboys : faire de la pub et distribuer des dépliants pour des entreprises.
- Services fournis aux entreprises : nettoyage industriel, promotion publicitaire...
- Administration publique : tâches administratives, animateur culturel ou de plaines de vacances, ouvrier polyvalent...
- Postes et télécommunications : tri du courrier, promotion d'un opérateur de télécommunications, facteur, collecte, call center...
- Travail saisonnier : agriculture, sylviculture, vendange, cueillette de fruits, participation à la campagne betteravière...
- Industries : manutention, logistique, ouvrier de production...

Plus d'infos juste ici :
<https://www.jeminforme.be/category/travail/job-etudiant/> !

Si tu as encore des questions, n'hésite pas à nous les poser à l'adresse suivante : inforjeunes@jeminforme.be !

Si tu es employeur et souhaite t'inscrire à notre service Job, tu trouveras le formulaire ici :
<https://www.jeminforme.be/offres-de-job-ou-demploi/>



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

! STUDENT JOB DAY !



Le 29 mars 2023 se tiendra notre **STUDENT JOB DAY** !

De 10h à 16h, Rue de la Ruche 30 à Schaerbeek, en collaboration avec la commune de Schaerbeek, nous organisons un salon dédié aux jobs d'étudiants.

Qu'attendre de la journée ?

Des conférences sur l'orientation, la recherche et les stratégies à adopter pour trouver un job d'étudiant, des ateliers CV et lettre de motivation, des rencontres avec des potentiels futurs employeurs !

Le but ? T'aider à mieux comprendre comment fonctionne le monde du travail !

L'accès au salon est gratuit toute la journée et l'accès aux conférences est entièrement libre !

On t'attend avec impatience sur place !



5ème STUDENT JOB DAY

CONFERENCES

10h15 – 11h15

"Jobber pour mieux t'orienter"

JEEP

&

"Travailler pendant les études"

Infor Jeunes

11h15 – 12h15

"Jobber pour mieux t'orienter"

JEEP

&

"Travailler pendant les études"

Infor Jeunes

14h00 – 15h00

"Les stratégies de recherche de job étudiant"

JEEP

ATELIERS (libre accès)

10h – 16h

Atelier rédaction

CV et lettre de motivation et attestation
student@work.

Infor Jeunes

Atelier relooking

Image de soi, comment se présenter à un
futur employeur.

Atelier Construcity

Simulation des métiers de construction.
Construcity.brussels

Stands

Employeurs et organismes



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)

- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Les allocations familiales : tableau explicatif et récapitulatif !

Droits aux allocations familiales



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Elèves de supérieur : Ta session d'examens de janvier ne s'est pas déroulée comme prévu ? Voici comment rebondir !



Tu as reçu tes résultats d'examens de supérieur et tu fais face à un ou plusieurs échecs ? Nous savons que ce n'est pas facile, et pourtant, rater c'est OK ! Nous te donnons ci-dessous des conseils pour questionner les causes de cet échec et rebondir après cela.

1/ Persévère

Trouver son rythme et sa méthode de travail, ce n'est pas une mince affaire !

Cela nécessite parfois des essais-erreurs. Il est nécessaire de questionner les causes de ton échec : peut-être que ta méthode de travail nécessiterait d'être revue ? Tu t'y es pris trop tard ? Tu as eu des difficultés à gérer ton stress ? Trop

de fatigue accumulée à cause de la guindaille ? Manque de motivation ?

L'adaptation au rythme de vie des études supérieures peut être vécue difficilement. Et pour cause, changement d'établissement scolaire, nouvelles matières, grande autonomie, pour certain•es emménagement dans un kot, sont autant de changements non-négligeables qui demandent une énergie que tu ne peux déployer ailleurs.

Pour t'aider à comprendre ta cote, sache que tu as le droit de consulter tes copies d'examens, afin de comprendre ce qui était attendu de toi.

Enfin, sache que les services d'aide à la réussite sont à ta disposition au sein de ton établissement d'études.

Si tu es en première année de bachelier, tu as la possibilité de passer tes examens de janvier en juin et en août si nécessaire, car tu disposes de trois chances.

2/ Dans quels cas es-tu en droit d'introduire un recours ?

Tu peux introduire un recours contre toute forme d'erreur matérielle (par exemple si le professeur n'a pas compté une question lors du calcul de sa cotation), ou toute irrégularité survenue dans le déroulement général de l'examen (par exemple si tu as eu moins de temps que ce qui avait été annoncé pour répondre à l'examen).

Attention toutefois aux délais ! Tu as trois jours ouvrables (tous les jours sauf les samedis-dimanches-jours fériés) après la notification des résultats de délibération, ou la consultation de ta copie d'examen contesté. Pour connaître les modalités, consulte le règlement des études de ton établissement.

Après la session de janvier, seul un recours interne est possible.

Pour en savoir plus, n'hésite pas à consulter notre page : <https://www.jeminforme.be/recours-dans-lenseignement-superieur>

/.

3/ Dans quels cas peux-tu demander un allègement ?

L'allègement en cours d'année n'est possible que pour des motifs sociaux ou médicaux graves. Le fait d'avoir échoué à la session de janvier n'est pas un motif suffisant pour demander un allègement.

4/ Est-il possible de se réorienter en cours d'année ?

Si tu es en BA1, il est possible de te réorienter jusqu'au 15 février sans devoir payer de frais d'inscription supplémentaires. Il est nécessaire d'introduire une demande de réorientation motivée, et celle-ci sera soumise à l'approbation du jury. En pratique, c'est rarement refusé.

A partir de la BA2, la réorientation n'est possible que jusqu'au 31 octobre, dans le respect des règles de finançabilité

(<https://www.jeminforme.be/etes-vous-un-etudiant-financable/>).

5/ Que faire si tu décides d'arrêter tes études, temporairement ou définitivement ?

Tu peux aussi prendre la décision d'arrêter tes études, soit pour entrer dans la vie active, soit pour reprendre des études à la rentrée suivante. En janvier, il n'est pas possible de se faire rembourser son minerval.

Si tu es boursier•ère et que tu arrêtes tes études après le 1er janvier, 50% du montant de ton allocation d'études pourrait t'être réclamé.

Si tu souhaites travailler, pense à t'inscrire comme demandeur•euse d'emploi. Cela te permettra de commencer ton stage d'insertion professionnelle

(<https://www.jeminforme.be/stage-d-insertion-professionnelle/>) qui est une condition nécessaire à l'octroi des allocations d'insertion professionnelle :

<https://www.jeminforme.be/allocations-d-insertion-professionnelle/>

[lle/](#)).

Ainsi, tu peux ainsi entrer dans la vie active, en concluant un contrat de travail ou en te lançant comme indépendant.

Tu peux également décider de prendre un temps de pause pour réfléchir à ton avenir, et profiter de ce moment pour prendre des cours de langue, partir à l'étranger ou entreprendre un projet de bénévolat ! Plus d'infos sur notre site <https://www.mobilitedesjeunes.be/>.

Tu as des questions ? N'hésite pas à nous les envoyer à inforjeunes@jeminforme.be, ou à venir à nos permanences !



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

EnVie de jobber ces vacances

d'hiver ? Prépare-toi dès maintenant !



Étudiant dans le secondaire ou dans le supérieur, les règles sont les mêmes : tu disposes de 475 heures de travail étudiant par an, que tu peux « dispatcher » à ta guise, tout au long de l'année scolaire et/ou pendant les périodes de vacances.

Si tu souhaites travailler pendant les vacances de Noël, tu peux dès à présent te pencher sur ton CV. Si tu n'en as jamais réalisé ou que tu souhaites le peaufiner, n'hésite pas à passer à notre permanence. Infor Jeunes est ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, de 13 à 18 heures. Sache néanmoins que pour faire ton CV depuis le début, il te faudra être à la permanence située **Chaussée de Louvain, 339 à 1030 Schaerbeek** à 17h30 au plus tard.

En tant qu'étudiant, ce qui fonctionne le mieux est le « bouche-à-oreille ». Nous te conseillons de déposer ton CV dans tous les commerces et/ou entreprises qui t'intéressent près de chez toi et/ou près de ton école.

Nous t'encourageons également à t'inscrire à notre « **Service job** ». Cette inscription est gratuite. Pendant 4 mois, nous te contacterons si nous recevons une offre d'emploi susceptible de t'intéresser. Au bout de 4 mois, tu peux renouveler ton inscription bien qu'on espère que tu n'en auras pas besoin.

Dans tous les cas, que tu aies besoin d'une aide pour ton CV, une lettre de motivation, des astuces pour trouver rapidement un job, des informations sur la législation... nos informateurs sont à ta disposition.

Visionne également [notre capsule vidéo](#) sur le job étudiant en partenariat avec la Haute École Galilée.

Attention, du neuf concernant le job étudiant est cependant prévu en 2023, relis [notre news](#) à ce sujet.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES